

Conseil national

09.3492

Interpellation Graber Jean-Pierre

Détermination, interprétation et effets de la quote-part de l'Etat et de la quote-part fiscale

Texte de l'interpellation du 3 juin 2009

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle aurait été, en Suisse, de 1995 à 2008, la quote-part fiscale de l'Etat si, outre les prélèvements des administrations publiques et des assurances sociales, l'on prenait en considération les cotisations obligatoires versées aux caisses-maladies et aux institutions de prévoyance?
2. Quelle a été l'évolution, entre 1970 et 2008, de la quote-part de l'Etat, du revenu disponible des ménages et des dépenses sociales?
3. Quels liens supposés le Conseil fédéral établit-il entre la quote-part fiscale, définie au sens de la question 1, et:
 - a. La croissance économique de la Suisse?
 - b. Le degré de libéralisme socio-économique du pays?
 - c. Notre compétitivité extérieure?

Cosignataires

Aebi, Baader Caspar, Baettig, Borer, Brunner, Brunschwig Graf, Bugnon, Dunant, Estermann, Favre Charles, Flückiger, Freysinger, Füglistaller, Geissbühler, Giezen-danner, Glauser, Glur, Grin, Heer, Hutter Markus, Hutter Jasmin, Killer, Kunz, Leutenegger Filippo, Messmer, Mörgeli, Nidegger, Perrin, Pfister Theophil, Reimann Lukas, Reymond, Schenk Simon, Schibli, Schwander, Triponez, von Rotz, von Siebenthal, Wandfluh (38)

Développement

Les comparaisons internationales des chiffres de la quote-part de l'Etat (dépenses publiques et des assurances sociales/PIB) et de la quote-part fiscale sont délicates en raison de leur définition différente d'un pays à l'autre. Ces indicateurs sont toutefois précieux parce qu'ils demeurent les plus pertinents pour déterminer le poids de l'Etat dans la société et dans l'économie.

En Suisse, les débats souhaitables autour de l'interprétation de ces deux indicateurs devraient susciter au moins deux réflexions fondamentales.

Il semble erroné de prétendre, comme le font de larges milieux, que nous vivons à l'ère de l'ultra-libéralisme lorsque l'on sait que la quote-part de l'Etat a augmenté de 24,3 pour cent à 35,7 pour cent entre 1970 et 2007 (statistiques OFS).

Dans son Panorama "Finances publiques", l'OFS affirme: "Avec une quote-part fiscale de 29,6 pour cent (en 2006), la Suisse occupe une place relativement enviable en comparaison internationale, qui lui assure un certain avantage compétitif." Les statistiques de l'OCDE pour 2007 semblent corroborer ces propos. Elles indiquent les quotes-parts de l'Etat suivantes pour les pays comparativement les plus intéressants: Suisse 33,4 pour cent; Allemagne 43,8; Espagne 38,7; France 52,4; Italie 48,5; Royaume-Uni 44,7; Autriche 48,2; Suède 51,3 (UE 46,2); USA 37,4; Japon 35,8. Or, contrairement aux autres pays, en Suisse n'intègre pas les cotisations obligatoires versées aux caisses-maladies et aux institutions de prévoyance dans la détermination de la quote-part fiscale. Cela fausse les comparaisons et nous interdit de parler légèrement d'avantages compétitifs et d'opportuns rattrapages.

Réponse du Conseil fédéral

1. Quote-part fiscale

La quote-part fiscale est un indicateur de politique financière qui fournit la part de la création de valeur ponctionnée par le fisc par rapport au produit intérieur brut (PIB). Elle est calculée pour les trois niveaux institutionnels (Confédération, cantons et communes) de même que pour les assurances sociales. Ainsi, les impôts et contributions réclamés par les institutions étatiques peuvent-ils servir à des comparaisons dans le temps ou sur le plan international.

Pour que de telles comparaisons soient possibles, l'OCDE utilise pour ses statistiques internationales (tableau 1) une méthode de calcul uniforme. Ainsi, les calculs de tous les pays membres de l'OCDE reposent sur la même base : la quote-part fiscale englobe tous les prélèvements obligatoires des institutions étatiques. Les prélèvements des institutions non étatiques ne sont pas pris en compte, même lorsqu'ils sont obligatoires. Par conséquent, pour ce qui est de la Suisse, les assurances-maladie et les caisses de pensions ne sont pas prises en considérations car elles ne font pas partie du secteur public. D'autres pays de l'OCDE connaissent une structure semblable. Par exemple, aux Pays-Bas, l'Etat ne joue pas le rôle d'organe de l'assurance-maladie (obligatoire): comme le précise le ministère néerlandais de la santé, du bien-être et du sport, les institutions étatiques néerlandaises ne sont pas directement chargées de l'aménagement du secteur de la santé, car il s'agit en premier lieu d'une tâche des prestataires de services privés¹. Pour que l'on puisse établir des comparaisons internationales pertinentes au sens de l'interpellation, les statistiques des autres Etats membres de l'OCDE ont dû être adaptées.

Le tableau 2 établit une comparaison entre quotes-parts fiscales calculées selon la méthode de l'OCDE, ou la définition proposée dans l'interpellation. Depuis le début de la décennie en cours, la quote-part fiscale au sens de l'OCDE est relativement stable et s'élève à quelque 30 %. Les résultats fournis par les deux méthodes de calcul diffèrent de 9 à 11 points de pourcentage.

2. Quote-part de l'Etat, revenu disponible, dépenses sociales

La quote-part de l'Etat indique les dépenses des pouvoirs publics rapportées au PIB. Le tableau 3 présente les quotes-parts de l'Etat de la Confédération, des cantons,

¹ Ministerium für Gesundheit, Gemeinwohl und Sport (2006) : Das neue Gesundheitssystem in den Niederlanden, http://www.minvws.nl/images/boekje-zorgstelsel-duits_tcm20-107940.pdf : « In den Niederlanden sind die staatlichen Institutionen jedoch nicht unmittelbar mit der Gestaltung des Gesundheitswesens betraut. Dies ist in erster Linie Aufgabe privater Anbieter. »

des communes et des assurances sociales, de même que les parts correspondantes du PIB (la quote-part de l'Etat). Durant certaines périodes, la quote-part de l'Etat a fortement augmenté. Cela peut être dû soit à une augmentation des dépenses de l'Etat, soit à une plus faible croissance économique. L'évolution en termes absolus des dépenses de l'Etat étant relativement lente, il arrive que les fluctuations de la croissance économique influent considérablement sur la quote-part de l'Etat. Entre 1970 et 2006, la quote-part de l'Etat a augmenté de presque 14 points de pourcentage avant de reculer de 2,7 points de pourcentage durant les quatre dernières années.

Le revenu disponible des ménages n'est pas un indicateur du secteur public: il représente la part du revenu total d'un ménage dont ce dernier dispose librement après prise en compte des transferts dont il a bénéficié et des prélèvements obligatoires dont il a dû s'acquitter. Des données ne sont toutefois disponibles que pour les années 2000 à 2007, et elles figurent dans le tableau 4. La tendance de la présente décennie est un accroissement de la part que représentent les retenues obligatoires, de sorte que le revenu disponible est passé d'un peu plus de 75 % à 69,9 %.

Dans la statistique financière, les dépenses sociales des pouvoirs publics sont résumées sous la rubrique «prévoyance sociale». S'y ajoutent les prestations des assurances sociales (tableau 5). Durant les années de récession, les dépenses sociales augmentent nettement, la quote-part de l'Etat se renforçant également en raison d'une croissance plus modeste du PIB. En raison de l'absence de données, une estimation est impossible pour les années 2007 et 2008. Depuis 1970, les dépenses sociales rapportées au PIB ont augmenté de plus de 9 points de pourcentage.

3. Relation entre la quote-part fiscale et...

a) ... la croissance économique

Pour diverses raisons, il n'est pas simple d'établir une relation scientifiquement fondée entre la quote-part fiscale et la croissance économique. Une faible ou une forte croissance économique n'a pas de cause unique, mais résulte de l'interaction de nombreuses influences. Le secteur étatique compte sans aucun doute parmi les causes. Des études récentes, ayant notamment la Suisse pour objet (Colombier 2004)² ne montrent toutefois aucune relation empiriquement prouvée entre l'activité de l'Etat et la croissance économique.

On ne peut dès lors qu'émettre des considérations générales sur le volume optimal d'un budget public, et partant des recettes fiscales. D'une part, les recettes fiscales financent l'approvisionnement de la population et de l'économie en biens publics essentiels, qui ne seraient plus fournis en cas de quote-part de l'Etat ou de quote-part fiscale très faibles. D'autre part, il convient d'éviter que des prélèvements trop importants limitent la portée d'incitations utiles pour l'économie. Entre les deux extrêmes, il existe un large spectre de volumes idéaux pour un budget public, le rôle de l'Etat dans l'économie reflétant aussi les préférences politiques et les aspirations sociales. Eu égard à son revenu par tête relativement élevé et à ses quotes-parts étatique et fiscale relativement faibles, la Suisse se positionne de façon adéquate. Il est aussi important de savoir à quelles tâches en particulier et de quelle manière l'Etat affecte

² « Empirisch ist kein Zusammenhang zwischen der gesamten Staatstätigkeit und dem pro-Kopf-Wachstum des BIP nachweisbar. [...] Sowohl indirekte als auch direkte Steuern zeigen keine Wachstumseffekte » (*On ne peut prouver de manière empirique un rapport entre l'ensemble de l'activité étatique et la croissance du PIB par habitant. [...] Ni les impôts indirects, ni les impôts directs n'ont une incidence sur la croissance*). In : Colombier (2004) : Government and Growth, http://www.efv.admin.ch/d/dokumentation/downloads/themen/wirtschaft/oekonomenteam/oekt_publ04_internet.pdf

les ressources perçues. Il convient notamment d'éviter que les dépenses de l'Etat répondent à des intérêts particuliers au lieu de fournir des biens publics. De plus, la nature des impôts perçus joue un rôle important. Les impôts entravent d'autant plus la croissance économique qu'ils s'opposent aux incitations à travailler, à épargner et à investir, c'est-à-dire qu'ils imposent des charges supplémentaires, et qu'ils favorisent le transfert des activités soumises à l'impôt vers d'autres collectivités territoriales, en raison de la mobilité des bases fiscales³. Cet aspect peut avoir beaucoup d'influence sur la croissance du PIB.

b) ... le libéralisme social et économique

Comme cela a été relevé à la let. a), certaines façons d'utiliser les ressources de l'Etat peuvent parfaitement stimuler la croissance. Une étude approfondie de cet aspect montre que l'éventail est large suivant les domaines, allant d'une influence modeste à une influence marquée de l'Etat. D'une part, l'augmentation de la charge fiscale limite indubitablement la liberté économique, et d'autre part, les biens publics tels la sécurité du droit, la régulation du marché et une sécurité sociale institutionnalisée sont des conditions nécessaires au fonctionnement d'une société libérale. Compte tenu des droits démocratiques très étendus, l'importance du secteur public suisse devrait être à même de garantir une marge d'action politique et économique suffisante, susceptible de s'exercer dans un cadre approprié.

c) ... la compétitivité

D'une part, la modicité des impôts et des frais salariaux accessoires constitue un avantage comparatif intéressant pour la création de valeur en Suisse. D'autre part, la qualité des infrastructures publiques, un haut niveau de formation et un fort taux d'emploi sont tout aussi importants pour la compétitivité d'un pays. C'est pourquoi l'activité fiscale de l'Etat peut avoir une influence positive ou négative sur la compétitivité. En Suisse, il convient de prêter une attention particulière à la concurrence fiscale entre les cantons et les communes, de même qu'à la démocratie directe. Ces deux facteurs contribuent à ce que les biens publics répondent aux besoins et soient disponibles à un coût acceptable. C'est pourquoi un des objectifs avoués du Conseil fédéral consiste à maintenir aussi basse que possible la pression fiscale en Suisse.

³ Sous l'angle de leur compatibilité avec la croissance, les impôts peuvent être classés comme suit : 1) les impôts sur le patrimoine immobilier (par ex. sur les terrains et les propriétés immobilières) ; 2) les impôts sur la consommation (TVA) et les impôts de consommation spéciaux (par ex. les taxes d'incitation écologiques et les impôts sur les successions et les donations) ; 3) les impôts grevant le facteur travail (impôts sur le revenu du travail, ponctions salariales) et les impôts sur les biens meubles perçus auprès des ménages (impôt sur le revenu des biens meubles, impôt sur la fortune) ; 4) les impôts sur les transactions financière et en capital, de même que les impôts sur les biens meubles perçus auprès des entreprises (impôts sur le bénéfice, impôts sur le capital, droits d'émission sur le capital propre).

Annexe : tableaux

Tableau 1 : comparaison internationale des quotes-parts fiscales

Source: Administration fédérale des finances, état au 28 février 2009

Quote-part fiscale en % du PIB	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Suisse	25,8	27,7	30,0	29,5	29,9	29,2	28,8	29,2	29,6
Allemagne	34,8	37,2	37,2	36,8	35,4	35,5	34,8	34,8	35,6
France	42,0	42,9	44,4	44,9	43,4	43,1	43,5	43,9	44,2
Italie	37,8	40,1	42,3	43,0	42,5	41,8	41,0	40,9	42,1
Autriche	39,6	41,2	42,6	45,2	43,6	42,9	42,8	42,1	41,7
Belgique	42,0	43,6	44,9	45,9	46,2	44,7	44,8	44,8	44,5
Danemark	46,5	48,8	49,4	49,9	48,7	47,7	49,3	50,7	49,1
Finlande	43,5	45,7	47,2	46,0	45,8	44,6	43,4	43,9	43,5
Irlande	33,1	32,5	31,7	30,1	28,7	28,7	30,2	30,6	31,9
Islande	30,9	31,2	37,2	40,7	41,5
Luxembourg	35,7	37,1	39,1	...	41,3	38,2	37,9	37,8	35,9
Pays-Bas	42,9	41,5	39,7	39,8	39,2	37,0	37,4	38,8	39,3
Norvège	41,0	40,9	42,6	43,5	43,9
Suède	52,2	47,5	51,8	51,9	50,1	50,1	49,9	49,5	49,1
Espagne	32,5	32,1	34,2	35,0	34,8	34,3	34,6	35,8	36,6
Portugal	27,7	31,7	34,1	34,7	35,7
Royaume-Uni	36,1	34,5	37,1	37,2	35,4	35,4	35,4	36,3	37,1
Pologne	...	36,2	31,6	32,9	33,5
République tchèque	...	37,5	35,3	37,5	36,9
Slovaquie	33,8	31,8	29,8
Hongrie	...	41,3	38,0	37,2	37,1
Etats-Unis	27,3	27,9	29,9	28,9	26,3	25,7	26,1	27,3	28,0
Canada	35,9	35,6	35,6	35,0	34,0	33,6	33,7	33,4	33,3
Japon	29,1	26,8	27,0	27,4	25,8	25,7	26,3	27,4	27,9
Australie	28,5	28,8	31,1	30,8	30,6
Nouvelle-Zélande	37,4	36,6	33,6	37,5	36,7
UE 15*	38,2	39,0	40,6	41,2	40,6	39,7	39,2	39,7	39,8
Ø OCDE total	33,8	34,8	36,1	36,8	36,4	35,8	35,2	35,8	35,9

* Belgique, Danemark, Allemagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Espagne, Suède et Royaume-Uni

Tableau 2 : quote-part fiscale de la Suisse et calculs supplémentaires demandés par l'interpellateur

Source: Administration fédérale des finances, état au 28 février 2009

En millions de fr.	Recettes fiscales Confédération, cantons, communes	Recettes des assurances sociales ¹⁾	Total	Quote-part fiscale	Caisses-maladie ²⁾	Prévoyance professionnelle ³⁾	Total	Part du PIB	PIB nominal
1995	75'643	27'910	103'553	27,7 %	8'620	25'637	137'810	36,9 %	373'599
1996	77'890	28'133	106'023	28,1 %	9'663	26'608	142'295	37,8 %	376'673
1997	78'019	27'992	106'011	27,6 %	10'046	26'100	142'158	37,0 %	383'991
1998	84'560	28'212	112'772	28,5 %	10'262	29'027	152'061	38,5 %	395'263
1999	86'270	29'338	115'608	28,7 %	10'344	26'800	152'752	37,9 %	402'907
2000	95'870	30'848	126'718	30,0 %	10'896	29'499	167'114	39,6 %	422'063
2001	94'429	32'559	126'988	29,5 %	11'340	32'900	171'229	39,8 %	430'321
2002	96'449	33'185	129'634	29,9 %	12'471	32'382	174'486	40,2 %	434'258
2003	95'226	32'627	127'853	29,2 %	13'792	32'800	174'445	39,9 %	437'731
2004	98'305	31'796	130'101	28,8 %	14'899	33'820	178'820	39,6 %	451'379
2005	102'934	32'368	135'302	29,2 %	15'352	35'796	186'450	40,3 %	463'139
2006	110'466	33'474	143'941	29,6 %	16'075	38'429	198'444	40,7 %	487'041
2007 ⁴⁾	115'253	30'861	146'114	28,5 %	16'353	41'272	203'740	39,1 %	521'068
2008 ⁴⁾	123'832	38'993	162'825	30,5 %	16'631	44'327	223'782	41,3 %	541'256

1) Les assurances sociales comprennent l'AVS, l'AI, les APG et l'AC ; 2) primes moins réductions de primes ; 3) cotisations et versements initiaux ; 4) estimations (28.02.2009)

Tableau 3 : quote-part de l'Etat

Source: Administration fédérale des finances, état au 28 février 2009

Millions de fr.	Dépenses de l'Etat	Augmentation des dépenses	PIB nominal	Modification du PIB nominal	Quote-part de l'Etat
1970	23'212	7 %	97'984	14 %	23,7 %
1971	27'544	19 %	111'309	14 %	24,7 %
1972	31'478	14 %	126'132	13 %	25,0 %
1973	38'121	21 %	140'559	11 %	27,1 %
1974	43'041	13 %	152'490	8 %	28,2 %
1975	46'959	9 %	151'469	-1 %	31,0 %
1976	51'225	9 %	153'420	1 %	33,4 %
1977	51'734	1 %	157'559	3 %	32,8 %
1978	52'710	2 %	163'919	4 %	32,2 %
1979	54'950	4 %	171'344	5 %	32,1 %
1980	57'692	5 %	184'080	7 %	31,3 %
1981	60'609	5 %	197'616	7 %	30,7 %
1982	66'393	10 %	209'359	6 %	31,7 %
1983	70'052	6 %	215'684	3 %	32,5 %
1984	73'745	5 %	230'525	7 %	32,0 %
1985	76'959	4 %	244'421	6 %	31,5 %
1986	80'154	4 %	256'519	5 %	31,2 %
1987	82'675	3 %	266'302	4 %	31,0 %
1988	89'115	8 %	282'704	6 %	31,5 %
1989	94'087	6 %	305'148	8 %	30,8 %
1990	103'225	10 %	330'925	8 %	31,2 %
1991	115'158	12 %	345'597	4 %	33,3 %
1992	125'342	9 %	352'931	2 %	35,5 %
1993	131'490	5 %	360'667	2 %	36,5 %
1994	134'175	2 %	369'581	2 %	36,3 %
1995	137'806	3 %	373'599	1 %	36,9 %
1996	137'996	0 %	376'673	1 %	36,6 %
1997	140'890	2 %	383'991	2 %	36,7 %
1998	142'524	1 %	395'263	3 %	36,1 %
1999	146'867	3 %	402'907	2 %	36,5 %
2000	148'084	1 %	422'063	5 %	35,1 %
2001	154'492	4 %	430'321	2 %	35,9 %
2002	161'523	5 %	434'258	1 %	37,2 %
2003	168'303	4 %	437'731	1 %	38,4 %
2004	171'594	2 %	451'379	3 %	38,0 %
2005	174'120	1 %	463'799	3 %	37,5 %
2006	175'322	1 %	490'544	6 %	35,7 %
2007 ¹⁾	180'165	3 %	512'142	6 %	35,2 %
2008 ¹⁾	200'615	11 %	533'937	4 %	37,6 %

1) estimations (28.02.2009)

Tableau 4 : revenu disponible des ménages en % du revenu mensuel brut

Source: Office fédéral de la statistique, enquête sur le budget des ménages (EBM)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006 ¹⁾	2007
Revenu mensuel brut par ménage, en francs (moyenne)	8 453	8 604	8 816	8 781	8 506	8 967	8 492	8 979
Revenu du travail	71.7	71.9	72.4	71.8	72.2	72.9	74.2	73.8
Revenu d'une activité dépendante	64.5	64.1	62.4	62.9	64.7	66.2	64.6	63.8
Revenu d'une activité indépendante	7.2	7.8	10.0	8.9	7.5	6.7	9.6	10.0
Revenus locatifs et revenus de la fortune	5.5	5.4	4.8	4.6	3.8	3.9	3.9	4.7
Revenus de transferts	22.7	22.7	22.9	23.6	24.0	23.2	21.9	21.5
Prestations sociales	16.3	16.7	17.5	18.1	18.8	18.2	20.1	19.9
Rentes de l'AVS/AI	8.4	8.4	8.4	8.6	8.8	8.4	8.9	8.9
Rentes de caisses de pensions	5.4	5.8	6.3	6.4	6.6	6.3	6.9	7.2
Indemnités et autres prestations sociales	2.6	2.5	2.8	3.1	3.4	3.5	4.3	3.9
Autres revenus de transferts	6.4	6.0	5.3	5.6	5.2	5.0	1.9	1.6
Revenu mensuel brut	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Prélèvements obligatoires, dont	-24.9	-25.3	-25.2	-26.1	-26.4	-27.4	-29.7	-30.1
Impôts	11.9	12.0	11.7	12.2	12.0	12.3	11.8	12.2
Cotisations aux assurances sociales	5.3	5.3	5.2	5.2	5.0	5.1	5.8	5.5
Caisses-maladie	4.2	4.3	4.5	4.9	5.3	5.0	5.9	5.5
Caisses de pensions	3.1	3.3	3.3	3.4	3.6	3.8	4.1	4.3
Revenu disponible	75.1	74.7	74.8	73.9	73.6	72.6	72.5	69.9

1) L'enquête réalisée annuellement depuis l'an 2000 sur les revenus et la consommation (ERC) a été révisée et s'intitule depuis 2006 «Enquête sur le budget des ménages (EBM)». Certaines définitions ayant été modifiées, les comparaisons directes avec les années précédentes ne sont pas toujours possibles.

Tableau 5 : dépenses sociales

Source: Administration fédérale des finances, état au 28 février 2009

Millions de fr.	Confédération, cantons, communes	Assurances sociales ¹⁾	Total	PIB nominal	Part Confédération, cantons, communes	Part assurances sociales ¹⁾	Part, au total
1970	2'553	3'778	6'331	97'984	2,6 %	3,9 %	6,5 %
1971	3'029	4'255	7'283	111'309	2,7 %	3,8 %	6,5 %
1972	3'470	4'723	8'193	126'132	2,8 %	3,7 %	6,5 %
1973	4'623	7'814	12'437	140'559	3,3 %	5,6 %	8,8 %
1974	5'096	8'884	13'980	152'490	3,3 %	5,8 %	9,2 %
1975	5'058	10'723	15'782	151'469	3,3 %	7,1 %	10,4 %
1976	5'679	11'699	17'378	153'420	3,7 %	7,6 %	11,3 %
1977	5'950	12'076	18'026	157'559	3,8 %	7,7 %	11,4 %
1978	6'121	12'391	18'512	163'919	3,7 %	7,6 %	11,3 %
1979	6'241	12'668	18'909	171'344	3,6 %	7,4 %	11,0 %
1980	6'690	13'337	20'027	184'080	3,6 %	7,2 %	10,9 %
1981	6'913	13'606	20'519	197'616	3,5 %	6,9 %	10,4 %
1982	7'848	15'676	23'524	209'359	3,7 %	7,5 %	11,2 %
1983	8'208	16'359	24'567	215'684	3,8 %	7,6 %	11,4 %
1984	8'921	18'215	27'137	230'525	3,9 %	7,9 %	11,8 %
1985	9'397	18'570	27'967	244'421	3,8 %	7,6 %	11,4 %
1986	10'002	19'605	29'606	256'519	3,9 %	7,6 %	11,5 %
1987	10'592	20'064	30'656	266'302	4,0 %	7,5 %	11,5 %
1988	11'353	21'293	32'645	282'704	4,0 %	7,5 %	11,5 %
1989	11'992	21'727	33'719	305'148	3,9 %	7,1 %	11,1 %
1990	13'444	23'501	36'945	330'925	4,1 %	7,1 %	11,2 %
1991	15'514	26'082	41'596	345'597	4,5 %	7,5 %	12,0 %
1992	16'848	30'049	46'897	352'931	4,8 %	8,5 %	13,3 %
1993	21'870	34'854	56'724	360'667	6,1 %	9,7 %	15,7 %
1994	21'125	35'036	56'162	369'581	5,7 %	9,5 %	15,2 %
1995	19'853	35'565	55'418	373'599	5,3 %	9,5 %	14,8 %
1996	23'474	37'243	60'718	376'673	6,2 %	9,9 %	16,1 %
1997	24'945	39'669	64'614	383'991	6,5 %	10,3 %	16,8 %
1998	24'819	39'141	63'959	395'263	6,3 %	9,9 %	16,2 %
1999	23'143	39'210	62'353	402'907	5,7 %	9,7 %	15,5 %
2000	23'544	38'973	62'517	422'063	5,6 %	9,2 %	14,8 %
2001	24'187	41'561	65'748	430'321	5,6 %	9,7 %	15,3 %
2002	25'411	42'735	68'147	434'258	5,9 %	9,8 %	15,7 %
2003	26'481	45'905	72'386	437'731	6,0 %	10,5 %	16,5 %
2004	27'742	46'605	74'348	451'379	6,1 %	10,3 %	16,5 %
2005	28'729	47'878	76'607	463'799	6,2 %	10,3 %	16,5 %
2006	29'314	47'838	77'152	490'544	6,0 %	9,8 %	15,7 %

¹⁾ Les assurances sociales comprennent l'AVS, l'AI, les APG et l'AC.